

06.11.2020 - 08:30 Uhr

## Nouvelle convention collective de travail pour la KPT

Berne (ots) -

**Avec la nouvelle convention collective de travail (CCT), la caisse-maladie KPT poursuit le partenariat social éprouvé avec la Société des employés de commerce Berne. Les collaborateurs profitent tout comme auparavant de conditions de travail modernes et favorables aux familles.**

La KPT et la Société des employés de commerce Berne se sont entendues aujourd'hui sur un renouvellement de la convention collective de travail qui arrive à expiration à la fin de l'année. La nouvelle CCT est un paquet équilibré permettant à la caisse-maladie bernoise de perpétuer la tradition des bonnes conditions de travail voire de les consolider ponctuellement: "Avec la nouvelle CCT, nous offrons à nos collaborateurs un plus en termes d'équité, de sécurité et de transparence. En même temps, nous renforçons la position d'employeur progressiste de la KPT", se réjouit Reto Egloff, le CEO de la KPT, du résultat des négociations. Ruedi Flückiger, l'administrateur Société des employés de commerce Berne, est également satisfait du résultat et de la collaboration: "Les négociations étaient très partenariales et respectueuses. Nous avons accordé une priorité particulière à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, ce qui se reflète aussi dans la nouvelle CCT".

Une des nouveautés centrales est le congé de paternité de quatre semaines par lequel la KPT étend nettement le droit légal.

La nouvelle CCT entre en vigueur le 1er janvier 2021 pour une durée de quatre ans.

Contact:

Beni Meier, responsable Communication d'entreprise de la KPT, kommunikation@kpt.ch, +41 58 310 97 80

Ruedi Flückiger, administrateur Société des employés de commerce Berne, ruedi.flueckiger@kfmv-bern.ch, 079 223 30 87

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003789/100859079> abgerufen werden.